



Syndicat National des Écoles

**Le syndicat du 1<sup>er</sup> degré**

sne-csen.net

Objet : carte scolaire et écoles orphelines

Monsieur le député Hablot,

Le SNE souhaite porter à votre connaissance la situation des écoles dites « orphelines ».

La carte scolaire est actuellement définie en fonction des collèges de rattachement dont découle la définition de zones prioritaires d'éducation. Or certaines écoles accueillant des élèves de milieux très défavorisés ne peuvent prétendre à des moyens supplémentaires car leur collège accueille également des quartiers plus favorisés.

C'est le cas par exemple de l'école élémentaire Victor Hugo à Laxou, qui présente toutes les caractéristiques d'une école du réseau d'éducation prioritaire renforcé (élèves du quartier défavorisé socialement Les Provinces) mais qui ne fait pas partie de l'éducation prioritaire car l'école est rattachée à un collège qui n'est pas catégorisé REP ou REP + étant donné son public socialement plus favorisé. En conséquence, les élèves ne bénéficient pas des moyens supplémentaires pour être mieux accompagnés : CP et CE1 avec effectif réduit, temps alloué aux enseignants pour coopérer avec les parents d'élèves, formation des enseignants, décharge supplémentaire accordée au directeur d'établissement, etc....

Ce n'est pas la seule école dans cette situation. Environ 500 écoles en France devraient être classées en éducation prioritaire mais ne le sont pas faute d'avoir un collège de rattachement classé REP ou REP+. Ces écoles ont été baptisées "écoles orphelines".

Nous mesurons bien votre intérêt et vos connaissances du système éducatif, en général, et de l'éducation prioritaire en particulier, compte tenu notamment de tous les défis et réussites du territoire de Vandoeuvre-lès-Nancy. Nous souhaiterions vivement que les zones soient définies différemment, à partir des écoles et des publics de recrutement et non des collèges d'accueil, pour le bénéfice de tous.

Je vous suis reconnaissante de l'attention portée à ce courrier et je reste à votre disposition pour de plus amples échanges autour de cette question ou toutes autres concernant le premier degré.

Recevez, M. le Député Hablot, mes respectueuses salutations,

**Sandy Dubois**

Secrétaire départementale SNE 54

07 56 82 54 86



sne-csen.net

Syndicat National des Écoles

**Le syndicat du 1<sup>er</sup> degré**